

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt, le seize octobre à dix-huit heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 09 octobre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de BULOT Philippe (procuration à G. BELAMIRI) et de RICART Patricia. DZIERWA Martine arrivée à 19h07.

**Objet** : 9 – Subventions aux associations

Monsieur Rémi NOYELLE est élu secrétaire de séance.

Monsieur VOISIN ne prend pas part au vote pour l'ASB.  
Monsieur LEFRANC ne prend pas part au vote pour la Pétanque Barloise.  
Madame MICHEL ne prend part au vote pour Le Sourire d'un Enfant.  
Monsieur DUFRENNE ne prend part au vote pour Les Amis du 5.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la majorité par 25 voix pour et 3 abstentions,

Vote les subventions ci-après :

ASSOCIATIONS	OCTOBRE 2020
Société de javelot "La Plume Blanche"	300,00 €
Médailleurs militaires	250,00 €
Gardes d'Honneur de Lorette	150,00 €
Anciens Combattants	220,00 €
Olympique	4 500,00 €
Association Sportive Barloise	17 000,00 €
Anciens d'AFN	250,00 €
Harmonie - Ecole de Musique de Barlin	20 000,00 €
Harmonie - Ecole de Musique (achat d'instruments)	1 000,00 €
Société de chasse St Hubert	250,00 €
Association Sportive du Collège Jean Moulin	300,00 €
Foyer socio-éducatif du Collège Jean Moulin	200,00 €
Club colombophile "L'Hirondelle"	430,00 €
Comité école Ferry	964,80 €
Coopérative scolaire de l'école Louis Pasteur	1 045,20 €
Coopérative scolaire de l'école Jean Macé	844,20 €
Coopérative scolaire de l'école Dunant Barbusse	750,40 €
Coopérative scolaire de l'école Maryse Bastié Primaire	361,80 €
Coopérative scolaire de l'école Anne Frank	1 252,90 €
Coopérative scolaire de l'école Maryse Bastié Maternelle	234,50 €
Comité des Fêtes de Barlin	4 000,00 €
Association scolaire sportive USEP et socioculturelle école Jules Ferry	195,00 €
Association scolaire sportive USEP et socioculturelle école Louis Pasteur	195,00 €
Association USEP Jean Macé	115,00 €
Association USEP Maryse Bastié Primaire	130,00 €
Acti Gym Tonic	2 500,00 €
Amicale du personnel de la Ville de Barlin	3 320,00 €
Cercle Laïque	14 000,00 €
Judo club de Barlin CL	1 000,00 €

Office Départemental des Anciens Combattants ARRAS	50,00 €
Association de recherche contre le cancer à LILLE	200,00 €
Association action éducative près du Tribunal pour enfants BETHUNE	200,00 €
Paralysés de France (délégation du PdC à BETHUNE)	80,00 €
Association départementale des pupilles de l'enseignement public PdC	80,00 €
Société "Vie Libre" de Bruay-la-Buissière	180,00 €
Prévention routière à ARRAS	50,00 €
APEI "papillons Blancs"	320,00 €
Amicale de la Police de Barlin	80,00 €
Pour le sourire d'un enfant	750,00 €
Centre Culture et Loisirs Léo Lagrange	6 600,00 €
Comité d'animation de la Dune Verte (festivités)	1 350,00 €
ADATEEP ST VENANT	80,00 €
Cercle laïque Basket Ball	2 500,00 €
Cercle laïque Tennis	1 000,00 €
Cercle laïque cyclisme	11 000,00 €
Cercle laïque volley	600,00 €
Axiome	800,00 €
Cercle Laïque Badminton	700,00 €
Cercle Laïque Pétanque	300,00 €
Club des supporters du Club de Basket	200,00 €
Futsal Club Barlin	3 500,00 €
MAM Les petits copains	150,00 €
Arche du 62 + campagne stérilisation chats	1 700,00 €
Chti Rock Festival	650,00 €
Amicale Boulistes (M Delattre)	1 000,00 €
Parce qu'on Scène - subv démarrage	500,00 €
Amis du 5	400,00 €
Ass. REVE des anciens de la STA	200,00 €
North Unity Music	500,00 €
BSA Club Sarbacane	150,00 €
Œuvre du Livre (Fcpe Noeux)	200,00 €
Coursing des l'évriers des Hauts de France (1ère demande)	500,00 €
Les Petites Mains	750,00 €
Choisis ta planète	3 000,00 €
CCAS	10 000,00 €

Ces sommes seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours de l'article 6574 pour « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE

27 OCT. 2020

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 23 octobre 2020

Le Maire,  
J. DAGBERT

